

MODALITÉS PRATIQUES

Café d'accueil

Horaires :

- 9H30 - 17H30
- Pause déjeuner (1H)

Lieu de formation

- Visio : lien envoyé 48h avant la formation,
- Présentiel : chez Tandem / dans l'entreprise.

Formalité des demandes de congé :

Toutes les demandes doivent être adressées à l'employeur 30 jours avant la formation.

TARIFS

INTRA

300,00 € TTC
PAR PERSONNE
jusqu'à 4 personnes

-

1 490,00 € TTC
PAR JOUR
entre 5 à 12 personnes
maximum

INTER

300,00 € TTC
PAR PERSONNE
jusqu'à 4 personnes

-

1 490,00 € TTC
PAR JOUR
entre 5 à 12 personnes
maximum

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des connaissances et de la compréhension des sujets abordés au travers de quiz.
- Remise d'une attestation de présence.
- Prérequis : aucune évaluation préalable.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Formation synchrone (échange avec les autres apprenants en temps réel).
- Des exercices de mises en situation / cas pratiques sont effectués.

ACCESSIBILITÉ

- Nos formations dispensées dans nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente formation pour vérifier la faisabilité.
- Un ajustement du temps et de la durée de la formation pourra être envisagé.

OBJECTIFS

- Identifier les différents éléments du bulletin de paie
- Intégrer les primes et indemnités dans les éléments de paie
- Mesurer l'impact des absences sur le traitement de la paie
- Identifier les erreurs potentielles dans le bulletin de paie
- Intégrer ces notions lors des négociations annuelles sur les salaires

LE PROGRAMME

► L'environnement réglementaire

- La valeur juridique du bulletin de paie,
- La remise du bulletin de paie,
- Les mentions obligatoires portées sur le bulletin de paie,
- Les mentions interdites sur le bulletin de paie,
- L'action en paiement des salaires

► Les composants de la rémunération brute

- Le salaire de base,
- Les heures travaillées,
- Les primes ou autres avantages,
- Les absences avec ou sans maintien de salaire.

► Du brut au net à payer

- Les différentes cotisations sociales,
- L'assiette et le taux de cotisation,
- Les allègements bas salaire,
- Le net imposable et le net à payer.